



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE 2019 À 17^H00

FDSE Limoges - Salle 304B
5, rue Félix Éboué 87031 LIMOGES CEDEX

Sont présents : M. Quentin RICORDEL, M. Aurélien FADERNE, M^{me} Anaïs VANEL, M. Romain VILLENEUVE, M^{me} Camille DOLMAIRE, M^{me} Nelly BRENDA ASSAMOI-HAUMOND, M. Omar KAFI-CHERRAT, M. Sylvestre AUJOL et M. Yann MOCAER.

Étant ici précisé que Messieurs Sylvestre AUJOL et Yann MOCAER furent invités à assister à ce conseil d'administration de rentrée en leur qualité de nouveaux doctorants.

Étant par ailleurs précisé que M. Omar Kafi-Cherrat a quitté le conseil en cours.

Sont excusés pour leur absence et représentés :

M. Thomas BESSE, représenté en ce jour par M^{me} Camille Dolmaire ;
M. Rémi DELMAS, représenté en ce jour par M^{me} Camille Dolmaire ;
M. Florian VILLALONGA, représenté en ce jour par M. Aurélien Faderne.

Sont excusés pour leur absence : M^{me} Alice BRITES OSORIO DE OLIVEIRA et M. Charles DESFARGES.

Le Président Quentin RICORDEL a ouvert la séance et a remercié les membres de leur présence. Il leur a, par ailleurs, adressé ses meilleurs vœux de rentrée.

À l'ordre du jour, seront évoqués :

- ❑ La conférence Pornographie et Droit ;
- ❑ Le programme du colloque ;
- ❑ Le budget du colloque ;
- ❑ La logistique du colloque ;
- ❑ La revue juridique en ligne ;
- ❑ Le P.P.P. "Enseignant-chercheur" ;
- ❑ La campagne d'adhésion 2019-2020 ;
- ❑ Questions diverses.

Étant ici précisé que le programme prévisionnel et les éléments tenant à la communication de l'événement (notamment le "journal du colloque") furent communiqués en amont, par voie dématérialisée, aux membres du Conseil d'administration.

❑ **QUANT À LA CONFÉRENCE PORNOGRAPHIE ET DROIT :**

La conférence "Pornographie et Droit : les scènes coupées" clôturera le cycle de conférences entamé en 2019 pour célébrer les dix ans de l'association. Elle se tiendra le 17 septembre 2019 dès 18h à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges. Interviendront M. le Professeur Éric Garaud, M^{me} Delphine Tharaud et M. Baptiste Nicaud. Comme les cinq précédentes, cette conférence sera comptabilisée au titre des formations doctorales spécialisées.

Le Bureau réfléchit par ailleurs à une thématique pour un prochain cycle de conférences. Un regard croisé Droit public/Droit privé/Histoire du droit est, selon lui, une piste à explorer.

❑ **QUANT AU PROGRAMME DU COLLOQUE :**

Le Bureau a d'abord rappelé aux membres du Conseil d'administration son "**plan de communication**" pour ce programme dense.

Outre les teasers et l'affiche, qui promeuvent l'événement sur les réseaux sociaux, un programme "simple" sous forme de livret sera diffusé en amont de l'événement.

Les 17 et 18 octobre, le programme sera intégré dans "Le journal du colloque". Ce document, présenté sous la forme d'un journal, tend à valoriser les projets portés par l'association depuis sa création et à remercier celles et ceux qui ont fait, font et feront le R.E.R.D.H.

En aval de la première et/ou de la seconde journée de manifestation, "les solutions des jeux du colloque" seront distribuées agrémentées de quelques anecdotes.

Étant ici précisé que l'affiche et le teaser général de l'événement seront joints au présent procès-verbal.

Quant au **contenu du programme**, l'événement se déroule sur deux journées entières. Le Bureau admet que ce programme est dense et appellera au respect des horaires prévus. Néanmoins, il y a là la promesse d'un colloque pluridisciplinaire et varié, accueillant des intervenants de tout horizon et de tout statut (belle participation des doctorants, dont des doctorants poitevins).

Une intervention restait à pourvoir : "Sensibilité et asile". Le Bureau n'a eu de cesse de mobiliser ses forces et ses relations pour trouver un intervenant extérieur. Aussi la proposition de confier cette intervention à M. Quentin Ricordel, actuel Président de l'association, Doctorant en Droit public, fût-elle très bien accueillie et acceptée.

Le colloque sera ainsi composée de 29 interventions, réparties sur quatre demi-journées présidées par des enseignants de l'Université de Limoges.

Étant ici précisé que le programme du colloque sera joint au présent procès-verbal.

❑ **QUANT AU BUDGET DU COLLOQUE :**

Pour mémoire, le budget nécessaire à la réalisation du colloque avait été estimé à 10 960 €.

Le Bureau a réussi à obtenir les financements suivants :

- Université de Limoges - Région Nouvelle-Aquitaine - Crous (concours UL Stories) : 2000 €
- COMUE : 3500 €
- OMIJ : 3500 €

- CREOP : 400 €
- FDSE : 1000 €
- **Soit un total de : 10400 €**

Le Crédit Agricole devrait prendre en charge l'assurance du colloque, soit 110 €

Le Bureau dispose donc d'un budget confortable pour satisfaire aux dépenses qui se précisent :

- La publication des actes sera prise en charge par l'OMJ ;
- L'assurance sera prise en charge par le Crédit Agricole ;
- Quant à l'hébergement, un total de 17 nuits doit pour l'heure être réservé et ne devrait pas dépasser 20 nuits, ce qui conduit à un budget prévisionnel de 2000 € pour ce poste (contre 3000 € initialement prévu).
- Pour la restauration, il y a (pour l'heure) 14 inscrits pour le dîner du mercredi soir et 17 pour celui du jeudi soir. Le Bureau est encore dans l'attente de certaines réponses mais le budget prévisionnel estimé à 1200 €, puis réévalué à 1800 €, devrait être respecté.

Il faudra encore ajouter les frais tenant aux buffet des jeudi et vendredi midi. Le traiteur n'a pas encore été choisi et des devis sont en cours de réalisation.

Il faudra également estimer plus précisément le coût du cocktail de la soirée des 10 ans qui se tiendra le jeudi soir et qui aura vocation à remettre le prix de thèse de l'École doctorale Droit et Science politique Pierre Couvrat.

❑ **QUANT À LA LOGISTIQUE DU COLLOQUE :**

Étant ici précisé que Monsieur Omar Kafi-Cherrat a quitté le conseil d'administration au cours de la discussion.

Le Président Quentin Ricordel a sollicité l'aide des membres du Conseil d'administration pour accueillir les intervenants extérieurs. Un tableau récapitulatif leur sera remis.

Pour ce qui a trait aux aspects matériels, les salles utiles à la réalisation de la manifestation ont été réservées.

Pour ce qui concerne l'impression des affiches et de la banderole, le Bureau va effectuer plusieurs devis. M^{me} Camille Dolmaire signale que le précédent Bureau avait eu recours au prestataire de service "Saxoprint".

Une pré-réservation fut réalisée auprès du restaurant "Chez Alphonse", lieu où se tiendra le dîner du jeudi soir. Une pré-réservation sera réalisée sous peu auprès du restaurant "Le Louis Blanc", lieu où se tiendra le dîner du mercredi soir. Le Bureau attend le retour des derniers intervenants extérieurs pour procéder à la réservation de l'hôtel.

Pour ce qui concerne les buffets et les cafés d'accueil, le Bureau est toujours dans l'attente de certains devis pour faire son choix.

❑ **QUANT À LA REVUE JURIDIQUE EN LIGNE :**

Le Bureau admet que le lancement de la revue juridique en ligne est plutôt décevant. Malgré une thématique large ("10 ans de Droits de l'Homme") et une forte communication autour de ce numéro de lancement, le Bureau n'a reçu que cinq propositions de communication. Après un premier tri, trois articles seulement ont été soumis au comité de lecture avec les conclusions suivantes :

- Un avis négatif ;
- Un avis positif sans réserve ;
- Un avis réservé : l'article peut être publié si l'auteur procède à des modifications de forme et des corrections de fond indiquées par le lecteur.

Le Conseil d'administration s'accorde sur le fait de laisser à l'auteur le temps de modifier son article pour pouvoir le publier. Monsieur Quentin Ricordel va rédiger un édito pour ce premier numéro. En outre, les enseignants qui le souhaitent pourront publier des "libres propos" de une à quatre pages pour donner davantage de consistance au numéro. La date limite fut fixée au 15 octobre.

Pour ce qui concerne le site internet, réalisé avec la collaboration de Laurent Léger, il fut décidé que :

- la page d'accueil contiendra une présentation de la revue et non une présentation du dernier numéro ;
- chaque revue n'aurait qu'un simple numéro, sans titre spécifique ;
- la numérotation de la revue serait la suivante : R.E.R.D.H. n°1|2019 puis R.E.R.D.H. n°2|2020.

Le Conseil d'administration reste toutefois optimiste quant au lancement de cette revue en ligne. Il faut un peu de temps pour pouvoir se faire un nom et mobiliser l'intérêt.

❑ **QUANT AU P.P.P. "ENSEIGNANT-CHERCHEUR" :**

Messieurs Aurélien Faderne, Vice-président, et Romain Villeneuve, trésorier, ont présenté ce jour le P.P.P. "Enseignant-chercheur" aux étudiants de L2 Droit. Pour rappel, ce projet personnel et professionnel consiste dans la possibilité pour les étudiants de découvrir le métier d'enseignant-chercheur et, plus spécifiquement encore, sa mission de recherche. Ils ont, en ce sens, pour objectif de monter une conférence sur une thématique de leur choix (sur le plan scientifique comme logistique). Les étudiants furent assez réceptifs et intéressés (deux étudiants ont déjà manifesté leur intérêt).

Le R.E.R.D.H. est alors convié, à ce titre, au forum des métiers qui se tiendra les 5 et 19 octobre. Cela consiste dans la participation à une table ronde d'une heure pour présenter le doctorat.

❑ **QUANT À LA CAMPAGNE D'ADHÉSION 2019-2020 :**

La campagne d'adhésion va être lancée début octobre sans réévaluation de la cotisation :

- Gratuit pour les membres observateurs ;
- 10 € pour les membres adhérents ;
- 35 € ou plus pour les membres bienfaiteurs.

Des bulletins d'adhésion seront notamment distribués au moment du colloque.

❑ **QUANT AUX QUESTIONS DIVERSES :**

Au cours de l'été, le Bureau a travaillé à la conception du site internet du R.E.R.D.H. hébergé par l'Université. L'ouverture du site au public devrait avoir lieu le 16 septembre.

La publication des actes du colloque "Pornographie et Droit" est en cours : l'ensemble des contributions furent envoyées par le Président Rémi Delmas.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, le Président Quentin RICORDEL a remercié les membres Conseil d'administration du R.E.R.D.H. pour leur participation et a levé la séance.